



Communiqué de presse

106/21

Montreuil, le 30 septembre 2021

CCNT 65 : la CGT signataire d'un avenant marquant une première avancée

Après de nombreuses mobilisations dans le champ de l'action sociale associative, l'UNISS prend la mesure du problème d'attractivité et de reconnaissance salariale des salarié.e.s de son champ conventionnel. Depuis déjà un bon moment, l'UFAS-CGT avait revendiqué sur ces sujets.

L'égalité de traitement demandée par la CGT est actée par l'UNISS. La revalorisation salariale du Ségur et de la mission Laforcade sera d'un même montant pour chaque salarié.e relevant de la Convention Collective Nationale du 26 août 1965.

L'UNISS est la première organisation patronale qui rassemble dans un même avenant tou.te.s les salarié.e.s de son champ. NEXEM et la FEHAP devraient en prendre exemple pour ses prochaines paritaires.

Certes, nous sommes encore loin des 300 euros pour tou.te.s, tout de suite, mais cela reste une avancée notable pour les quelques 4 000 salarié.e.s de la CCNT65 qui pourraient recevoir une indemnité forfaitaire de 240 euros bruts pour un équivalent temps plein, sans distinction de métier ou de périmètre. Cette revalorisation salariale s'ajoute à la rémunération effective du/de la salarié.e.

Nous restons quand même vigilants car cette mesure est applicable au 1^{er} janvier 2022 sous réserve d'agrément et de financement public.

L'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT continue d'exiger une augmentation de salaire immédiate de 300 € incluant la transposition du Ségur - les 183 € - pour tou.te.s les professionnel.le.s de l'action sociale quels que soient leurs métiers ou leurs champs d'intervention, en l'inscrivant dès maintenant dans la loi de financement de la sécurité sociale 2022.

Toutes et tous ensemble, continuons à exiger de meilleures conditions de travail et de reconnaissance, légitimement dues au regard de l'implication des salarié.e.s.

Le gouvernement doit ouvrir les yeux et accepter que nos métiers soient en tension, sans exception.

Considéré.e.s comme professionnel.le.s indispensables dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, soyons une fois pour toutes reconnu.e.s comme tel.le.s, ce qui passe obligatoirement par l'augmentation salariale.

L'UFAS CGT appelle à une mobilisation des salarié.e.s et des agents de l'action sociale le mardi 5 octobre prochain partout dans les territoires.